



Conseil municipal N°9 /2017 du 17 octobre 2017

Convocation en date du : 13/10/2017

Affichée le : 13/10/ 2017

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI	X						
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO					X	Mr André COLLON	17/10/2017
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	12	0	0	0	1		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes : Mesdames Céline RICHARD et Claire GROSCHE pour l'Association Thuri'gônes

Secrétaire de séance : Mme Fernanda MOUREAU a été nommée secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (0) pour

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 12/09/2017 n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

ORDRE DU JOUR :

- **Intervention de Mme RICHARD présidente de Thuri'gônes dans le cadre du fonctionnement de l'association, et plus particulièrement sur l'aspect financier**
- **Plan de financement de l'école : étude de propositions**
- **Référendum sur l'éventuel retour de la semaine de 4 jours**
- **Devis Linéax**
- **Indemnité du percepteur**
- **Diverses décisions modificatives**
- **Point PLU**
- **Questions diverses**

INTERVENTION DE MME RICHARD PRESIDENTE DE THURI'GONES DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE L ASSOCIATION SUR L ASPECT FINANCIER :

Madame RICHARD prend la parole pour expliquer à l'ensemble des conseillers, que la gestion financière de l'association Thuri'gônes, reste encore pour cette année précaire.

Elle explique que la mise en place des rythmes scolaires a bousculé le rythme financier habituel, et l'organisation de l'association. Cette seule mise en place n'explique pas les difficultés financières de l'association.

L'association a également fait appel à un organisme extérieur qui leur a permis, entre autre de se mettre en conformité avec le code du travail.

Mme RICHARD demande si la commune peut prendre en charge le salaire de l'animatrice responsable de l'étude surveillée pour pallier aux dépenses incompressibles de l'association et au déficit annoncé de 2018.

André COLLON intervient pour expliquer que la commune ne peut pas juridiquement prendre en charge le salaire d'une employée d'association de droit privé, mais qu'une subvention exceptionnelle pourrait être octroyée si besoin.

PLAN DE FINANCEMENT DE L ECOLE : ETUDE DE PROPOSITIONS

André COLLON présente à l'ensemble des conseillers, 4 propositions de banque et donne le détail des tableaux d'amortissements respectifs.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{ER} adjoint aux finances, le conseil municipal après un tour de vote, décide de retenir avec 12 voix Pour dont un pouvoir et 1 abstention le Crédit Mutuel pour financer les travaux de restructuration de l'école à hauteur de 500 000€. Le taux est de 1.40% sur 20 ans.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire concernant le recours à l'emprunt.

REFERENDUM SUR L EVENTUEL RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le maire donne le résultat du référendum réalisé par la mairie auprès des enseignants et des parents d'élèves sur l'éventuel retour de la semaine de 4 jours.

- 115 inscrits, 99 votants,
- 72 pour la semaine de 4 jours,
- 24 pour la semaine à 4 jours ½
- 1 vote blanc, et 2 votes nuls,

Après un tour de table, ou chacun s'exprime sur le sujet, il a été décidé après un vote de 3 abstentions, 9 Pour et 1 vote non exprimé à un retour de la semaine de 4 jours.

Une réflexion est demandée sur la mise en place de nouveaux horaires d'école.

DEVIS LINEAX

Monsieur le maire est en attente d'un devis pour la pose d'un ralentisseur en enrobé suivant la législation en vigueur, au lotissement le Domaine des Pierres Blanches.

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder l'indemnité de conseil du percepteur au taux de 100% par an.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Monsieur le maire informe des montants des décisions modificatives à apporter sur le budget principal suite à des achats et écritures comptables.

POINT PLU

Mr Jean-Pierre RIBAUT informe les conseillers municipaux du déroulement de la révision du PLU et donne un échéancier des principales dates à retenir concernant cette étude.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal retient la date du 9 décembre pour le repas du CCAS, et le 17 décembre pour la distribution des colis aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier du repas et âgées de 70 ans et plus.

Mr Jean-Paul Chevrel donne un compte rendu de la réunion du SMICTOM, et informe que les containers devraient être changés dans les mois à venir, avec un container supplémentaire adapté aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le maire informe de la démission de Madame la présidente du syndicat des eaux, Madame BEGUET.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts et que le rassemblement est prévu à 11h.